



À : Tous les membres

Date : Le 3 juin 2022

Objet : Invitation à parrainer une expérience de mentorat

—

Chers membres,

Lors du congrès annuel de l'AQPM, le 27 avril dernier, Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications a annoncé qu'un montant de 900 000 \$ était octroyé à l'AQPM afin notamment de coordonner un programme de mentorat visant le perfectionnement de 32 apprentis dans des fonctions représentées par l'AQTIS 514 AIEST, soit celles de régisseurs, scriptes ainsi que des directeurs des lieux de tournage.

C'est avec joie que l'AQPM vous transmet aujourd'hui les détails de ce programme de mentorat.

Tout d'abord, l'objectif de ce programme est de jumeler, d'ici le 31 mars 2023, des aspirants régisseurs, scriptes et directeurs des lieux de tournage à des mentors d'expériences afin qu'ils acquièrent rapidement la compétence requise pour exercer le rôle efficacement. Noter que le recours à ce programme ne peut pas avoir pour effet de réduire le nombre d'embauches « régulières » sur les productions concernées. En d'autres mots, le poste d'apprenti doit être un « extra ».

Donc, si vous êtes un producteur ayant retenu les services ou avez l'intention de retenir les services de régisseurs, de scriptes ou de directeurs des lieux de tournages expérimentés (5 ans et plus) pour une ou des productions pendant une période significative, vous êtes invités à demander à la personne expérimentée dans les fonctions visées si elle souhaite devenir une mentore. Si elle accepte, le producteur devra s'assurer que le mentoré (candidat) soit accompagné par un ou des mentors pendant le nombre de jours exigés.

Les producteurs intéressés à parrainer une expérience de mentorat doivent en informer l'AQPM en remplissant un court [formulaire](#). Par la suite, le producteur devra fournir à l'AQPM l'information requise pour démontrer que le poste est « en extra » et qu'il peut réalistement offrir le nombre de jours de jumelage requis avec un mentor d'expérience (au moins 5 ans) d'ici le printemps 2023 :

Candidats/ Apprentis	Régisseur	Scripte	Directeur des lieux de tournage
Durée de l'engagement d'ici le 31 mars 2023	90 jours	60 jours	60 jours

Les honoraires du mentor et du candidat sont initialement assumés par le producteur, mais ceux-ci sont remboursés par l'AQPM sur présentation de pièces justificatives.

Au terme du programme, le mentor et le producteur complètent un rapport confirmant les apprentissages de l'apprenti. Le rapport est remis à l'AQPM et cette dernière émet un certificat de formation.

L'AQPM vous invite à participer en grand nombre à ce tout premier projet de mentorat. Surtout, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions.

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

